



MARCHE DE TRAVAUX

Règlement de la consultation

Maître d'ouvrage

Conseil Départemental du JURA
Adresse : 17 rue Rouget de Lisle 39039 LONS-LE-SAUNIER
Téléphone : +330384873300
URL : <https://www.jura.fr>

Objet de la consultation

RD 40 - PR 2+0520 à 2+0600 COMMUNE DE MONTIGNY SUR L'AIN AFFAISSEMENT DE CHAUSSEE

Date limite de remise des offres

Date : le 29/04/2024
Heure : 11:00

DEPOT DES PLIS :

Dépôt obligatoire par voie dématérialisée sur le profil acheteur.

Il est indispensable que le soumissionnaire ait fait au préalable l'acquisition d'un certificat électronique. Si le soumissionnaire ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande en avance.

Sommaire

1. Objet du marché	3
1.1 Forme du marché	3
1.2 Durée du marché – Reconduction – Délais d’exécution.....	3
2. Organisation de la consultation	3
2.1 Procédure de passation.....	3
2.2 Dispositions relatives aux groupements	4
2.3 Variantes libres	4
2.4 Variantes imposées.....	4
2.5 Modification de détail au dossier de consultation.....	4
2.6 Délai de validité des offres	4
2.7 Visite des lieux d’exécution du marché.....	4
3. Contenu du dossier de consultation.....	4
4. Retrait du dossier de consultation.....	5
5. Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :.....	6
5.2 Éléments nécessaires au choix de l’offre.....	7
6. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché	8
6.1 Jugement des candidatures	8
6.2 Jugement des offres.....	8
6.3 Attribution du marché	9
7. Conditions d’envoi et de remise des candidatures et des offres	9
8. Renseignements complémentaires.....	11
9. Procédures de recours.....	12

1. Objet du marché

La consultation a pour objet la **réalisation de travaux de reprise d'un affaissement de chaussée par réalisation d'une berlinoise tirantée et la réfection de la chaussée de la RD 40 du PR 2+0520 au PR 2+0600 sur la commune de MONTIGNY SUR L'AIN (39).**

Lieu d'exécution des prestations : Département du Jura, commune de Montigny-sur-l'Ain

1.1 Forme du marché

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas allouer la consultation pour :

- ne pas rendre techniquement plus difficile la réalisation du marché (compte tenu de l'interdépendance des prestations et des difficultés techniques résultant d'une dévolution séparée) ;
- prévenir les difficultés d'imputation des responsabilités en cas de survenance de désordres.

Le présent marché ne fait pas non plus l'objet d'un fractionnement en tranches ou bons de commande.

1.2 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

2. Organisation de la consultation

2.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

La négociation portera sur les points suivants :

A l'issue de la première analyse des offres, les candidats sont informés que le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier **avec les 3 premiers candidats**.

La négociation sera uniquement sur support écrit. Elle portera sur tous les éléments de l'offre. Les offres inacceptables ou irrégulières au sens des articles R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique pourront être admises à la négociation. Les offres inappropriées seront éliminées.

En cas d'absence de nouvelle proposition écrite, l'offre remise initialement sera prise en compte pour l'analyse définitive. Les offres restées irrégulières et inacceptables seront éliminées.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

2.2 Dispositions relatives aux groupements

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :

- Oui
- Non

Ou en qualité de mandataire de plusieurs groupements :

- Oui
- Non

2.3 Variantes libres

La proposition de variante n'est pas autorisée.

2.4 Variantes imposées

Il n'est pas prévu de variantes imposées.

Toute proposition de variante remise par un candidat sera systématiquement écartée et déclarée irrecevable. Toutefois, si une offre de base, conforme au cahier des charges accompagne la solution variante, elle ne sera pas rejetée sous réserve qu'elle soit présentée de manière telle qu'elle soit bien dissociée de la ou les variantes.

2.5 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter **au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres**, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de remise de l'offre finale.

2.7 Visite des lieux d'exécution du marché

Les candidats peuvent procéder à une visite des lieux d'exécution du marché.

Pour obtenir les renseignements afin d'effectuer cette visite, ils devront s'adresser à :

Monsieur Fabien GRESSET - Conseil Départemental du Jura / ARD de Champagnole : tel 03.84.66.20.11

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent **règlement de la consultation**
- L'**avis d'appel public à la concurrence (AAPC)**
- Un exemplaire du **formulaire DC 1** (lettre de candidature),

- Le **cadre de l'acte d'engagement**
- Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)**
- Le **Cahier de Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)**
- Le **cadre de réponse du bordereau des prix unitaires (BPU)**
- Le **cadre de réponse du détail estimatif**
- Le **Plan Général de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (PGCSPS)**
- **L'étude géotechnique de conception - phase projet**
- Les **plans suivants** :
 - . Plan de situation
 - . Coupe zones 3&4 et vue en élévation
- Les **récapitulés des déclarations de travaux et d'intention de commencement de travaux (DT-DICT) et les réponses des exploitants de réseaux**

4. Retrait du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.marchespublics.jura.fr>

Les informations relatives à la dématérialisation sont disponibles à l'adresse suivante <http://marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

En cas de modification du dossier de consultation, un message électronique sera automatiquement envoyé à l'adresse e-mail renseignée lors du téléchargement du dossier.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse incorrecte, s'il n'a pas régulièrement consulté sa messagerie ou s'il ne s'est pas identifié lors du téléchargement du DCE.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard *.zip (lisibles par Winzip, Quickzip)
- Adobe® Acrobat® *.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader)
- *.doc et*.docx ou *.xls et *.xlsx version 2010 et versions suivantes de Microsoft Office (lisibles par OpenOffice ou LibreOffice)
- Rich Text Format *.rtf
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, . . .).

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française.

5.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

5.1.1 Situation juridique

- **Formulaire DC1 ou équivalent** : Lettre de candidature à compléter, à dater et à signer : habilitation du mandataire par ses cotraitants

5.1.2 Capacité

- **Références de travaux similaires** : une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité professionnelle.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant.

En vertu de l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique, dans le cadre de leur candidature, il est exigé que les candidats joignent une traduction en français aux éléments rédigés dans une autre langue.

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

- D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;
- D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur <http://www.marchespublics.jura.fr>.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir au pouvoir adjudicateur les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Enfin, selon les dispositions de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R. 2143-3.

Les candidats peuvent constituer ou réutiliser un DUME dans sa version électronique via l'une des url suivantes : <https://ec.europa.eu/tools/espdl/> OU <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Service DUME :

Cette consultation est éligible au dispositif 'Service DUME' (ex MPS - Marché Public Simplifié) accessible sur l'url suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>

Par ce dispositif, les candidats postuleront à la consultation par le biais d'un DUME (Document Unique de Marché Européen). Ce DUME sera pré-rempli sur la base du seul numéro SIRET et permettra de :

- Bénéficiaire d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ;
- Bénéficiaire d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaire global ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).

Les autres informations éventuelles devront être complétées.

Attention, les candidats devront joindre leur offre technique et commerciale ainsi que les documents de la candidature qui ne seraient pas dans le formulaire DUME.

5.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- **Un acte d'engagement (AE)** (ci-joint à compléter, à dater et à signer)

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur.

Il n'est plus possible de signer les pièces de l'offre au moment du dépôt. Le Département du Jura impose toutefois la signature de l'acte d'engagement et de la lettre de candidature.

Pour cela, vous devrez signer ce document en amont du dépôt sur <https://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm> ou avec l'outil de votre choix. Un document vous expliquant le mode opératoire est annexé au présent Dossier de Consultation.

Pour toutes difficultés rencontrées : Déclaration d'incident <http://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm> avec vos codes, puis cliquez sur la croix blanche. OU support AWS - support-entreprises@Aws-France.com - 0892 14 00 04

- **Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires**

- **Le détail estimatif** (ci-joint, à compléter)

- **Le sous-détail des prix unitaires suivants : n°2.1, 2.2, 2.9 et 3.10**

Les candidats sont informés que ces sous-détails de prix serviront en cas de litige sur une

prestation. Ils ne seront pas pris en compte pour le jugement des offres. Ils doivent néanmoins être obligatoirement joints à l'offre

- **Un mémoire technique** présenté selon les 2 parties décrites ci-après. Le document ne devra pas faire plus de 15 pages et contiendra :

Valeur organisationnelle :

- Fourniture d'un planning de travaux : ce planning devra préciser de manière exhaustive les phases de travaux mentionnées et faire apparaître la cohérence de leur enchaînement;
- Indication des modalités d'exécution des profilés (sont à préciser : le type de machine utilisée pour réaliser les forages, la procédure de réalisation et mise en œuvre des profilés et respecter les tolérances d'exécution
- Indication des modalités d'exécution des tirants d'ancrage (sont à préciser : le type de machine utilisée pour réaliser les forages, les conditions d'accès à la zone de travail, la procédure de réalisation des ancrages, les précautions mises en œuvre pour garantir la protection anticorrosion des tirants et respecter les tolérances d'exécution
- Indication du bureau d'études en charge des études d'exécution ;

Protection de l'environnement :

- Modalités de gestion des déchets du chantier (SOSED) ;
- Prise en compte de l'environnement au travers du SOPAE

Le CCAP et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

6. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché

6.1 Jugement des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques et professionnelles**.

6.2 Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<p>Prix des prestations apprécié au regard du montant total HT de l'acte d'engagement selon la formule suivante :</p> <p>Note du Prix = (Montant HT de l'offre la plus basse / Montant HT de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.</p>	60/100
<p>Valeur technique</p> <p>Elle sera jugée au vu du mémoire technique, du SOSED et du SOPAE. Les sous critères permettant de l'apprécier sont les suivants :</p> <p>Valeur organisationnelle (30 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'un planning de travaux : ce planning devra préciser de manière exhaustive les phases de travaux mentionnées et faire apparaître la cohérence de leur 	40/100

<p>enchaînement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indication des modalités d'exécution des profilés (sont à préciser : le type de machine utilisée pour réaliser les forages, la procédure de réalisation et mise en œuvre des profilés et respecter les tolérances d'exécution - Indication des modalités d'exécution des tirants d'ancrage (sont à préciser : le type de machine utilisée pour réaliser les forages, les conditions d'accès à la zone de travail, la procédure de réalisation des ancrages, les précautions mises en œuvre pour garantir la protection anticorrosion des tirants et respecter les tolérances d'exécution - Indication du bureau d'études en charge des études d'exécution ; <p>Protection de l'environnement (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modalités de gestion des déchets du chantier (SOSED) ; - Prise en compte de l'environnement au travers du SOPAE 	
--	--

Précision sur l'analyse des offres :

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau de prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail quantitatif et estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplications, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le détail quantitatif estimatif seront également rectifiées et ce, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente

6.3 Attribution du marché

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner **dans le délai mentionné dans le courrier transmis à l'entreprise retenue à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.**

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Les candidats seront informés de la décision prise par le pouvoir adjudicateur, via la plateforme S2LOW dont l'adresse électronique est la suivante : cd39@adullact.org

7. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : <http://www.marchespublics.jura.fr>.

En cas de difficulté dans le dépôt des plis, le candidat contactera directement la HOT LINE du profil acheteur dont les coordonnées sont disponibles dans les conditions générales d'utilisation : Tél. 04 80 04 12 60.

Déclaration d'incident <http://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm> avec vos codes, puis cliquez sur la croix blanche. Support AWS - Support-entreprises@Aws-France.com

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Se préparer à l'avance :

Nécessité de certificat numérique - Configuration à l'avance du poste de travail - recommandation de se préparer avec la Consultation de test.

La signature électronique de certaines pièces est requise.

Le soumissionnaire doit avoir au préalable fait l'acquisition d'un certificat électronique. Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le soumissionnaire ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande en avance.

Il est également fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à sa disposition sur la plateforme.

Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Afin d'éviter tout dysfonctionnement lors de l'ouverture des offres, il est recommandé que chaque candidat nomme de façon succincte les fichiers transmis.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Choix de la signature électronique des documents

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée (Acte d'engagement et lettre de candidature) devra faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Tout candidat est **invité à privilégier le format électronique PADES** (Format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF). L'outil de signature proposé par notre plateforme, vous permettra de signer facilement vos documents dans ce format

Signature électronique des fichiers de la réponse :

Les documents du soumissionnaire doivent être signés électroniquement, selon les modalités détaillées ci-dessous.

Par application de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, le candidat doit respecter les conditions relatives :

- au certificat de signature du signataire,
- à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des signatures électroniques conformes aux formats réglementaires. (cf. annexe)

Rappels généraux : Dossier ZIP et signature scannée :

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

- Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres,
- Un dossier zip signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui constitue le dossier zip,
- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie devra être adressée **par lettre recommandée avec accusé réception postal ou** par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Conseil Départemental du Jura

Pôle Patrimoine et Ressources / S.J.A.M.P. / Mission Marchés Publics

Secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres

17 rue Rouget de Lisle 39039 LONS LE SAUNIER

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire). Si le support physique choisi est le support papier, la signature est manuscrite. Si le support physique choisi est électronique, la signature est électronique.

La copie comportera obligatoirement la mention COPIE DE SAUVEGARDE, l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande :

- De manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <http://www.marchespublics.jura.fr>

Seules les demandes adressées au moins **8 jours avant la date limite de réception des offres** feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard **6 jours avant la date fixée pour la réception des offres** aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Conditions d'envoi et de remise des candidatures et/ou des offres* du présent document.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des plis est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle dates

9. Procédures de recours

Concernant la présente consultation, les éléments relatifs aux procédures de recours sont les suivants :

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1 rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY CEDEX

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX

ANNEXE : EXIGENCES RELATIVES AU CERTIFICAT DE SIGNATURE

Certificat de signature :

Le certificat de signature du signataire doit être conforme au règlement « eIDAS » ou équivalent et respecter le niveau de sécurité exigé. Le RGS (référentiel général de sécurité) est remplacé par le règlement « eIDAS » depuis le 1er octobre 2018.

Néanmoins, les candidats disposant déjà d'un certificat « RGS », celui-ci reste utilisable jusqu'au terme de sa période de validité.

- Cas 1 : Certificat émis par une Autorité de certification «reconnue» - Aucun justificatif à fournir

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans la liste de confiance suivante :

<https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/liste-nationale-de-confiance/>

Les candidats européens trouveront également la liste complète des prestataires sur la liste de confiance tenue par la Commission européenne :

<https://esignature.ec.europa.eu/efda/tl-browser/#/screen/tl/FR>

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

- Cas 2 : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance - Différents justificatifs à fournir

La plateforme de dématérialisation accepte tous les certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité (RGS) et « eIDAS ».

Le candidat s'assure par lui-même que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité défini par le Référentiel général de sécurité (RGS) ou « eIDAS », et en fournit les justificatifs dans sa réponse électronique.

Le candidat fournit également tous les éléments techniques permettant au pouvoir adjudicateur de s'assurer de la bonne validité technique du certificat utilisé.

Ainsi, le signataire doit transmettre avec sa réponse électronique les éléments suivants :

a) tout élément permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature (preuve de la qualification de l'Autorité de certification, politique de certification, adresse du site internet du référencement de l'Autorité de certification),

b) les outils techniques de vérification du certificat (chaîne de certification complète jusqu'à l'Autorité de Certification racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation des certificats).

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

Outil de signature utilisé pour signer les fichiers :

La réglementation autorise le soumissionnaire à utiliser l'outil de signature de son choix.

- Cas 1 : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme - Aucun justificatif à fournir

La plate-forme intègre un outil de signature électronique, qui réalise des Jetons de signature au format réglementaire XAdES.

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé.

- Cas 2 : Le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui intégré à la plate-forme - Différents justificatifs à fournir

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plate-forme, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- a) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- b) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.